

Image not found or type unknown



## peut-on demander une enquete sociale après audience

Par **barbarella**, le **02/12/2012** à **08:51**

bonjour,

à la suite d'une audience ayant eu lieu le 29/12/12 et dont le delibéré est programmé le 14/12 est-il possible de demander une enquete sociale afin de onfirmer que le papa n'a pas les conditions requises pour accueillir un nourrisson de 5 mois?